

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CF119

présenté par

Mme Louwagie, M. Leclerc, Mme Valérie Boyer, M. de la Verpillière, M. Saddier, M. de Ganay,
M. Nury, M. Kamardine, M. Bazin, M. Vialay, M. Deflesselles, M. Perrut, Mme Anthoine et
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.